

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1220/SG/AI créant à Djibouti un Centre de prophylaxie.

n° 70-1220/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
12 octobre 1970

Numéro JO
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro
26 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Ilest créé à Djibouti un établissement d'isolement et de prophylaxie des malades atteints de maladies vénériennes appelé «Centre de Prophylaxie de Diibouti ». Cet établissement est placé sous le contrôle administratif du Chef de District et sous le contrôle sanitaire du Chef de Service d'Hygiène.